

Déclaration liminaire CSAL

Monsieur le Président,

Depuis 20 ans, les fonctionnaires ont considérablement perdu en pouvoir d'achat. La part de leur revenu qui leur reste pour vivre décevantement est plus maigre de mois en mois surtout avec l'inflation de ces deux dernières années qui vient se cumuler à une situation déjà dégradée. Les dernières mesures de revalorisation ne sont nullement à la hauteur des enjeux de la période et des attentes des agents et agents. Face à une rémunération aussi inconséquente, il n'y a bien que l'administration pour s'étonner que la fonction publique, et la DGFIP au cas particulier, rencontrent autant de difficultés d'attractivité !

Au niveau de la Fonction Publique, du Ministère ou de la DGFIP, Solidaires revendique des augmentations substantielles de tous les éléments constitutifs de la fiche de paie. Ces revalorisations doivent être assurées par des abondements pérennes qui puissent prémunir les agents et les agents de l'érosion liée à l'inflation et permettre de reconnaître à sa juste valeur leur engagement, leurs compétences et leur sens du service public.

La lutte pour la reconquête de notre pouvoir d'achat est devenue une nécessité autant qu'une priorité.

Dans ce contexte, Solidaires Finances Publiques s'inscrira pleinement dans la journée de mobilisation du 13 octobre prochain. À ce stade, les mesures qu'entend prendre le gouvernement n'ont rien pour nous rassurer. Toujours les mêmes recettes, une obole plutôt qu'un dispositif pérenne de rattrapage de nos rémunérations décrochées de l'évolution du coût de la vie alors que les super profits explosent.

Si on devine bien l'absence de volontarisme d'un gouvernement qui, pour pallier cette augmentation massive du prix des matières premières, se contente d'autoriser la vente à perte ou à prix coûtant des carburants (ventes que seule la grande distribution pourra pratiquer quitte à répercuter la perte consentie sur les prix des denrées alimentaires).

L'absence de revalorisation structurelle de nos rémunérations pèse d'autant plus injustement sur notre pouvoir d'achat que le prix des biens de première nécessité s'envole et que là encore la situation profite aux grands distributeurs et à une industrie agroalimentaire dont les marges ont considérablement augmenté cette année.

Dans son discours ce 1er septembre à l'IRA de Lyon, Stanislas GUERINI a annoncé une future loi sur la fonction publique témoignant notamment d'une volonté d'introduire plus d'intéressement et de rémunération au mérite.

Ce dispositif pose la question de l'évaluation de l'ensemble du travail effectué qui ne peut être mesuré scientifiquement. Il repose donc sur une appréciation subjective du chef de service qui

pourra faire la part belle au rendement plutôt qu'à la qualité, à l'acceptation des réformes, des fusions et des délocalisations plutôt qu'à une réflexion sur le travail ; à la docilité plutôt qu'à la défense du service public rendu... De nombreuses études font remonter les soupçons de favoritisme et les doutes des agent·e·s quant à la compétence des cadres à évaluer la performance.

Et quid des aléas de la vie qui peuvent affecter la « performance » au travail ?

Les personnes malades ou atteintes d'un handicap, les gens confrontés à des problèmes familiaux, en dépression risquent au surplus de subir des baisses de rémunération.

Et que toucheront les femmes enceintes, les temps partiels, celles et ceux qui ont des contraintes familiales fortes, celles et ceux qui mutent et changent de métier, volontairement ou en raison des suppressions de postes ?

Les sources d'iniquité, et donc de frustration et de démotivation sont nombreuses.

Rappelons enfin qu'initialement, notre rémunération, détachée des contingences et aléas politiques, dégagée d'une « méritocratie » individuelle, était pensée comme une garantie de neutralité vis-à-vis des usagères et usagers et reposait sur l'idée d'une recherche collective de l'intérêt général, qui fonde la notion même de service public.

Pour l'ensemble de ces raisons Solidaires Finances Publiques s'oppose à tout dispositif de rémunération au mérite !

En effet, il s'agit d'une tout autre conception de la fonction publique, qui se dégage de la dernière loi du 6 août 2019, éloignée de celle des statuts de 1946 et 1981 : une dérive vers une fonction publique d'emploi, voire une généralisation du spoil system américain. La réalité de la fonction publique, c'est d'abord l'expression d'un travail collectif. On ne peut réaliser une réforme pertinente de la fonction publique sans le soutien des fonctionnaires et de leurs organisations syndicales représentatives. C'est pourquoi le statut de 1983 a introduit le droit à la négociation de ses organisations, droit largement méconnus depuis la fin des années 1980.

Dans les crises, les collectifs de base ont fait la preuve de leur esprit de responsabilité et de leur capacité d'initiative dans le cadre de services publics. C'est aussi une réalité structurelle, impliquant une juste évaluation des qualifications et leur organisation au sein de catégories, corps, statuts particuliers assortis de grilles indiciaires correspondantes. C'est seulement sur cette base que peut être mise en place une gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences tenant compte des évolutions technologiques et de celles des besoins de la population, et conduites, dans le cadre d'une planification démocratique, les transitions sociale, institutionnelle, climatique, numérique, énergétique et d'autres qui vont s'imposer. C'est aussi une réalité de long terme, qui ne peut être traitée dans la seule référence au principe de l'annualité budgétaire. C'est l'instrument par excellence du collectif, du structurel et du prospectif.

Concernant la dégradation constante des conditions de travail à la DDFiP 38, la présente instance, dont l'objet est de faire un point sur les effectifs dans notre Direction, ne va malheureusement pas solutionner d'un coup de baguette magique le mal-être des agentes et des agents.

Nous continuons à dénoncer publiquement le fiasco de la campagne GMBI et ses incidences sur le SDIF et les SIP.

Après vous avoir longuement alerté, en particulier en instance, des risques d'épuisement des collègues du SDIF, nous tenons à réaffirmer que les dispositions qui ont été prises nationalement se sont avérées totalement inappropriées. Les différents reports (un mois, un jour, 10 jours) laissés aux contribuables pour souscrire leurs obligations n'ont fait que différer un objectif qui reste inatteignable. Dans tous les cas, alors que les collègues du SDIF ont le sentiment de faire face à une campagne supplémentaire depuis plusieurs mois en même temps que d'être confrontés à une révision foncière menée tambour battant, le recours à des auxiliaires ne restera qu'un saupoudrage face à une situation durablement détériorée.

En effet, comment les agents peuvent-ils faire face à une campagne de taxe foncière avec un stock d'e-contacts non apurés et la gestion des scories induites par GMBI en termes de masse contentieuse ?

Où sont passés les engagements du référentiel Marianne et en particulier celui-ci : « Nous répondons de façon claire et précise à vos demandes et à vos réclamations » dans un délai maximum d'une semaine lorsqu'elles sont adressées par voie électronique (courriels, formulaires de contact en ligne, téléprocédures) ?

Comment dans ces conditions, sans hausse significative et pérenne d'effectifs statutaires, pourront-ils supporter une campagne qui s'annonce particulièrement difficile en raison notamment de la hausse des taux votés par les collectivités ? Comment feront-ils face si d'autres aléas surviennent, si le module TU (taxe d'urbanisme) de GESTLOC qui dysfonctionne depuis sa mise en place vient déverser le flot de déclarations bloquées depuis bientôt un an ?

Ce dossier concentre le décalage dangereux entre l'évolution de notre administration, la vie au travail des agents et les besoins des usagers : priorité à la « toute-dématérialisation » avec des outils inadaptés, communication chaotique, négation des besoins des usagers à être accompagnés par des personnels formés et en nombre suffisant.

Mais, soyez patients, ce ne serait qu'un mauvais moment à passer...

Les récentes annonces présidentielles, concrétisées dans le projet de loi de finances 2024, qui concernent le déploiement d'une nouvelle indemnité carburant, nous interrogent : outre la logique néolibérale de la prime, quel bilan tiré de la précédente campagne, improvisée dans un amateurisme à peu près total ?

Concernant le déficit abyssal d'effectif pour les cadres A, B et C, notamment dû selon l'administration au manque d'attractivité du département, il est demandé aux agents de faire preuve de solidarité avec la mise en place d'un dispositif d'entraide pour 9 services : le SGC de La Mure, le SGC de La Tour-du-Pin, la Trésorerie Hospitalière Nord Isère, la Trésorerie Hospitalière Sud Isère, le SIP Grenoble Chartreuse Grésivaudan, le SIP Bourgoin-Jallieu, le SIP de Vienne, la SIE de La Tour-du-Pin et le PCE Nord Isère.

Bref, c'est encore et toujours aux agents de faire preuve d'abnégation sinon d'être désignés volontaires afin d'assurer la continuité du service public. Bien évidemment, ces derniers n'attendront une fois de plus rien en retour, mis à part des remerciements laconiques de la part de notre Directeur. Tout cela faisant fi des sacrifices, des tensions générées dans les services, de la qualité empêchée, des risques psychosociaux, de l'adaptabilité, de la flexibilité voire de la « résilience » des agents.